Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

commandé à la main permet d'immobiliser rapidement les masses tournantes, qui sans cela tourneraient encore trop longtemps après la fermeture des injecteurs de turbine, grâce à l'énorme puissance vive emmagasinée.

Les deux turbines sont pourvues chacune d'un régulateur automatique de vitesse à servo-moteur à déclic même système qu'à Vouvry et à Aigle, mais d'un modèle un peu différent. Dans le premier type de Vouvry de 500 chevaux un seul arbre vertical portait à la fois le tachymètre et l'excentrique avec parallélogramme constituant le servo-moteur. Dans le second type utilisé aux grandes turbines de Vouvry et à celles d'Aigle (Farette) il y a deux arbres verticaux, l'un portant le tachymètre et l'autre le servo-moteur. Enfin, à Taulan, ainsi que le montrent les figures 10 et 11, l'arbre du tachymètre reste placé verticalement, mais celui de l'excentrique servo-moteur est disposé horizontalement. Grâce à cette troisième construction, on a augmenté la puissance du régulateur tout en diminuant ses dimensions d'encombrement.

Les deux turbines excitatrices de 60 chevaux sont, comme celles de Vouvry et d'Aigle, pourvues d'injecteurs circulaires avec réglage à aiguille. La commande en est faite par un volant à main placé près du tableau et transmettant à distance son action par un câble métallique très souple.

Divers.

Concours de plans pour la construction d'une grande salle de réunions et d'un restaurant d'été, à Neuchâtel.

Rapport du jury (suite et fin)[1].

N° 3. Inconnu. Ce projet prévoit une emprise sur le lac très dispendieuse mais dont l'aménagement général est sérieusement étudié ; malheureusement le restaurant d'été n'est qu'un pavillon indiqué d'une manière vraiment trop rudimentaire.

N° 5. Sgraffito. Cette étude prévoit un nouvel aménagement de la place devant le Gymnase. Cette disposition manque d'ampleur et a, en outre, l'inconvénient de restreindre beaucoup le jardin. La face principale du restaurant n'a pas vue sur le lac.

N° 6. Brise. L'idée maîtresse de ce projet est de ménager la vue des quais en plaçant le restaurant en contre-bas de ceux-ci ; la place devant le Gymnase est utilisée comme jardin. L'auteur n'a malheureusement pas su tirer de cette solution tous les avantages qu'elle pourrait comporter.

Le restaurant, d'une hauteur insuffisante, ne communique pas directement avec le jardin.

Peu visible du quai et du jardin, le bâtiment a plutôt le caractère d'un débarcadère que d'un restaurant d'été.

N° 7. Quai. Le plan de ce projet a une grande analogie avec celui du projet *Lac* ; les façades n'ont pas beaucoup de caractère et ne concordent en outre pas avec le plan.

[1] Voir N° du 10 octobre 1908, page 229.

Le jury constate avec regret le résultat peu satisfaisant de ce concours ; aucun des projets présentés ne donne une solution appropriée au but cherché. Il est regrettable que les concurrents n'aient pas cru devoir faire une étude plus sérieuse et plus intense de leurs projets, dont certaines lacunes dénotent un travail trop hâtif. Il est regrettable également qu'un seul emplacement ait été étudié.

Dans l'impossibilité de donner une préférence à aucun des cinq projets en présence, le jury décide, d'un commun accord, de ne pas décerner de prix, mais de répartir également entre eux la somme de Fr. 1000, mise à sa disposition pour récompenser les meilleurs projets, soit :

Fr. 200 au projet *Lac.*
» 200 » » *Inconnu.*
» 200 » » *Sgraffito.*
» 200 » » *Brise.*
» 200 » » *Quai.*

L'ouverture des enveloppes contenant les noms des auteurs primés, faite en présence de M. Porchat, président du Conseil communal, donne les résultats suivants :

Grande salle au Jardin anglais.

N° 6. *Bastringue,* MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

N° 7. *Dans les arbres,* MM. Alfred Rychner et Brand, architectes, à Neuchâtel.

N° 5. *Sauvons les arbres,* M. Maurice Künzi, architecte, à Neuchâtel.

Grande salle sur terrain au choix des concurrents.

N° 4. *Rond-Point,* MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

N° 6. *Seyon,* M. Louis Brazzola, architecte, à Lausanne.

N° 8. *Triangle noir dans un cercle,* MM. Broillet et Wulfleff, architectes, à Fribourg.

Restaurant d'été.

N° 2. *Lac,* M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

N° 3. *Inconnu,* MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

N° 5. *Sgraffito,* MM. Carbonnier et Bosset, architectes, à Neuchâtel.

N° 6. *Brise,* MM. Chable et Bovet, architectes, à Neuchâtel.

N° 7. *Quai,* M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

Juillet 1908.

Les membres du jury :

F. Stehlin. R. de Wurstemberger. E. Bron.

CONCOURS POUR UN PAVILLON DE MUSIQUE, A GENÈVE

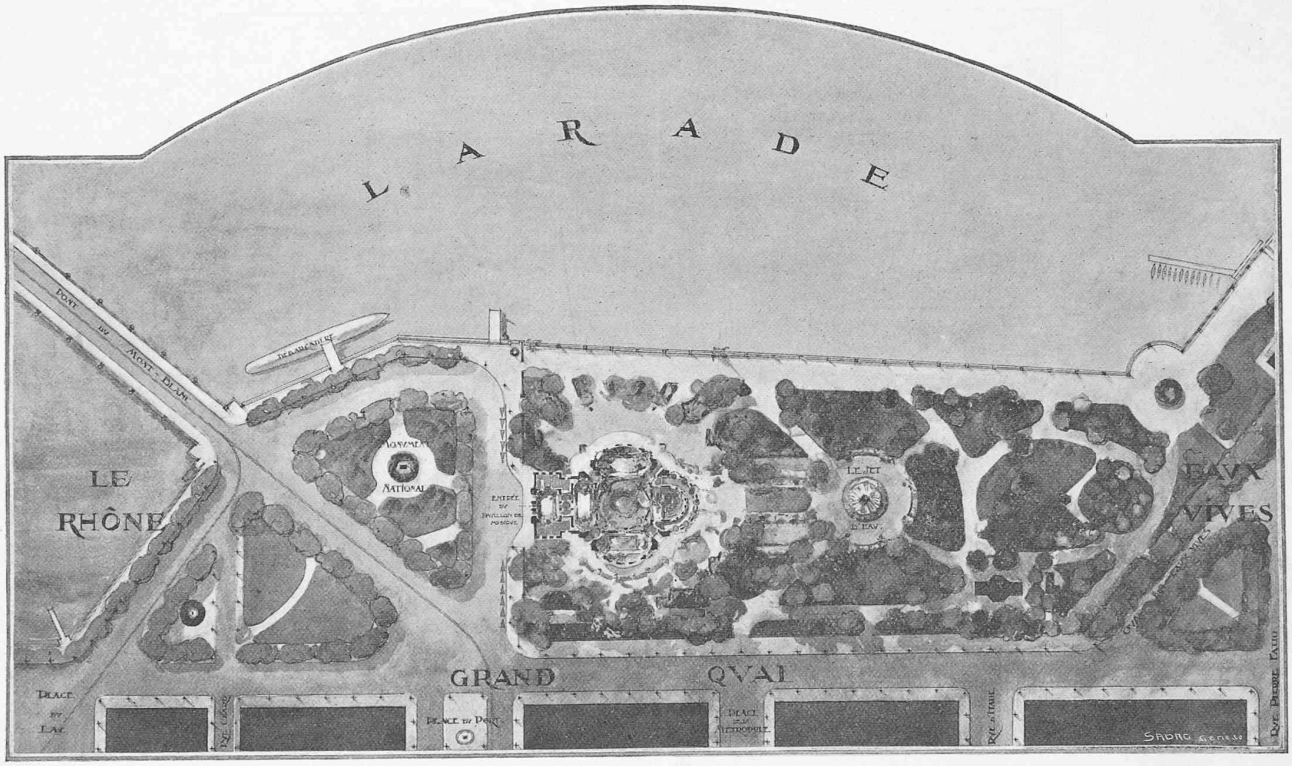

Plan de situation.

1er prix : « Jean Christophe », de MM. Revilliod et Turettini, architectes, à Genève.

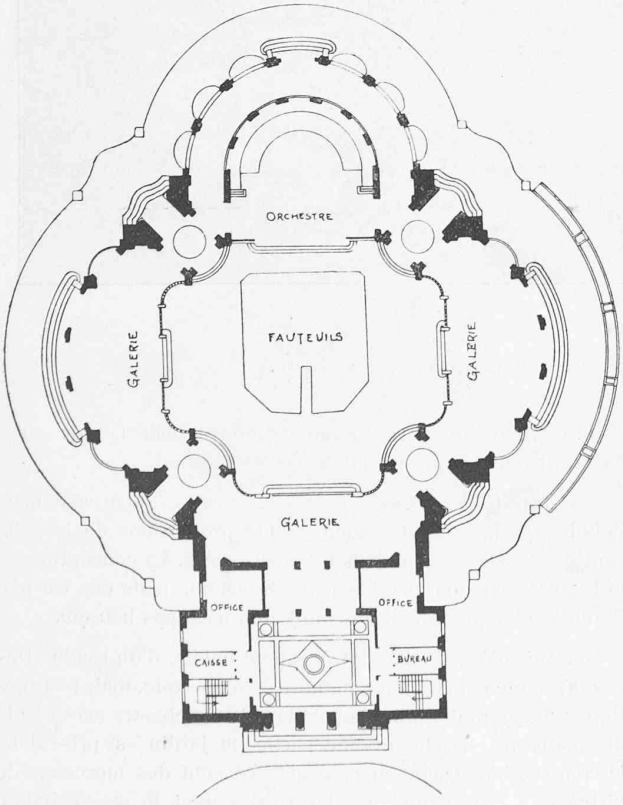

Plan du rez-de-chaussée.

Concours pour l'élaboration d'un projet de pavillon de musique à construire sur la promenade du Lac.

Rapport du jury.[1]

Le jury s'est réuni au Palais Eynard les 18 et 19 septembre et a désigné comme président M. le Conseiller administratif Imer-Schneider et comme secrétaire M. Dufaux, Conseiller municipal. Il a constaté que 17 projets portant les devises suivantes étaient arrivés en temps utile :

1. *Sur le lac.* — 2. *Brise-bise.* — 3. *Odéon.* — 4. *En rade.* — 5. *Symphonie.* — 6. *Lac Léman.* — 7. *Education et Amusement.* — 8. *Genève.* — 9. *Chopin.* — 10. *Acoustique.* — 11. *Geneva.* — 12. *Mouette.* — 13. *Quatre coins.* — 14. *Pierre Duniton.* — 15. *Soir d'été.* — 16. *Lux.* — 17. *Jean Christophe.*

Après examen individuel des projets, le jury a procédé en plusieurs tours et après discussion à l'élimination successive des projets Nos 2, 4, 6, 7, 8, 11, 12 et 14, que soit une étude insuffisante soit une conception en désaccord avec les données du programme devaient faire écarter.

Les projets 5 et 13 ont été, pour les mêmes raisons, éliminés dans un dernier tour.

Restaient donc en présence les projets 1, 3, 9, 10, 15, 16, 17.

1. *Sur le lac.* — Le plan est simple et pratique, les dégagements sont faciles, les services bien placés et commodes. Les façades ne sont pas dans le caractère voulu et offrent des fai-

[1] Voir No du 25 septembre 1908, page 218.

CONCOURS POUR UN PAVILLON DE MUSIQUE, A GENÈVE

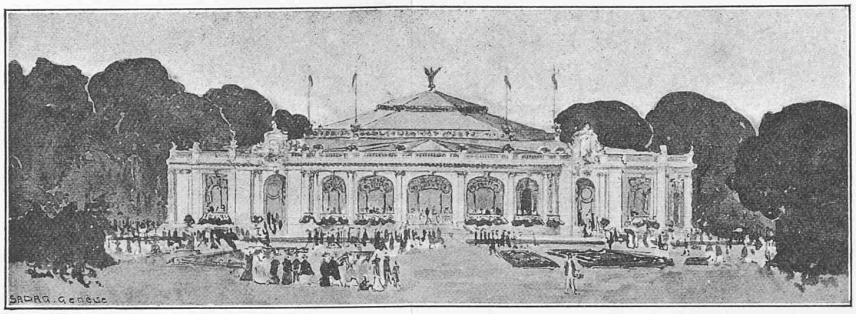

Face vers le jet d'eau.

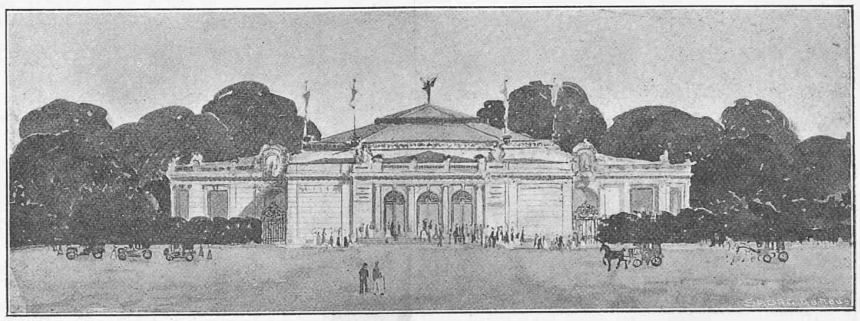

L'entrée

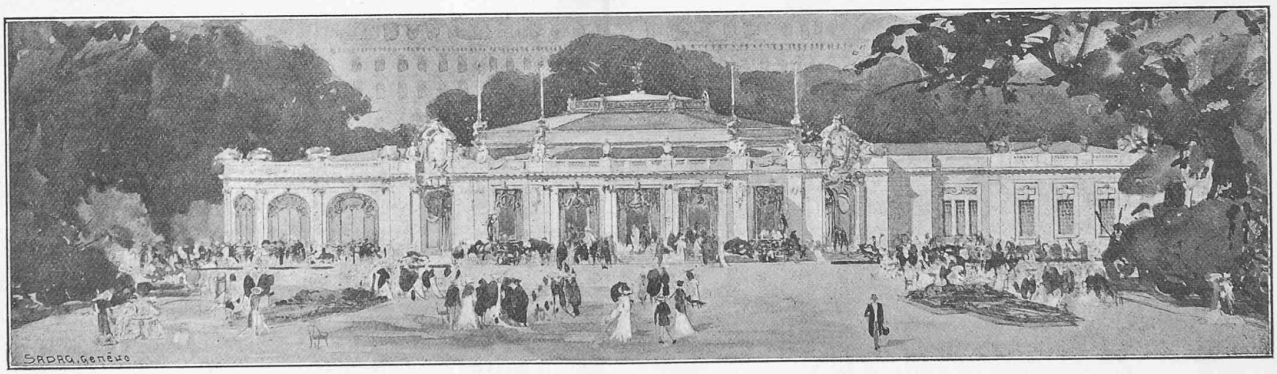

Façade principale.

1er prix : « Jean Christophe », de MM. Revilliod et Turettini, architectes, à Genève.

blesses de composition. L'emplacement choisi ne semble pas heureux mais le projet pourrait s'exécuter sur une autre partie de la promenade.

3. *Odéon.* — Le caractère général de ce projet, très brillant comme étude et comme rendu, correspond bien aux exigences du programme. Il est largement ouvert sur la rade et l'emplacement choisi respecte autant que possible le jardin. Trop de place perdue en plan, la salle étant bien exiguë par rapport à la surface totale. Péristyle d'entrée absolument inutile. Service d'un accès facile de l'extérieur, mais incommode pour l'exploitation d'un café-restaurant.

La disposition de l'orchestre ne permettrait pas aux auditeurs de jouir des concerts de l'extérieur, les jours de beau temps.

9. *Chopin.* — L'idée générale est bonne mais l'étude laisse à désirer tant comme plan que comme façade.

10. *Acoustique.* — La disposition générale est heureuse, mais l'étude absolument défectueuse ; les proportions de la salle sont mauvaises, les services très mal placés. La conception de la façade en matériaux légers était bonne, mais elle est mal étudiée. L'emplacement dans le jardin n'est pas heureux.

15. *Soir d'été.* — Plan extrêmement habile, d'un rendu étincelant, d'une conception grandiose et séduisante, mais peu pratique ; les jours de pluie, le pavillon de l'orchestre serait isolé des auditeurs. La plus grande partie du jardin est prise dans la composition. Quant aux façades ce sont des morceaux de virtuosité... avec quelques bizarreries dont le sens échappe au jury.

16. *Lux.* — Bonne disposition d'ensemble, orchestre bien placé, entrées et vestibules trop importants. Façades beaucoup trop massives, et hors d'échelle, plus convenables pour un petit hippodrome que pour un pavillon de musique.

17. *Jean Christophe.* — Plan excellent quoique trop grand, mais pouvant se réduire facilement. Les services et entrées ont trop d'importance. L'emplacement choisi est bon, et une réduction du plan diminuerait l'inconvénient de la destruction des arbres. L'accès de la salle et ses dégagements sont excellents, l'orchestre bien placé pour être entendu du dedans et du dehors.

Les façades sont moins bonnes que le plan, trop petites d'échelle et trop peu ouvertes ; le plan laisse entendre des élévations tout autres, avec des points d'appui légers.

En définitive le jury décide de récompenser les quatre projets Nos 1, 3, 15, 17, et les classe dans l'ordre suivant, en répartissant entre eux la somme de Fr. 3000 mise à sa disposition :

1er prix, de Fr. 1000, au projet No 17, *Jean Christophe.*
2e » » 900, » » 3, *Odéon.*
3e » » 700, » » 1, *Sur le lac.*
4e » » 400, » » 15, *Soir d'été.*

L'ouverture des plis cachetés faite séance tenante par M. le Président indique comme auteurs de ces projets :

1er prix, *Jean Christophe,* MM. Revilliod et Turettini, architectes, à Genève.

2e prix, *Odéon,* MM. Ed. Fatio et Ad. Thiers, architectes, à Genève.

3e prix, *Sur le lac,* MM. De Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.

4e prix, *Soir d'été,* MM. E. Monod et Laverrière et Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne.

En terminant, et malgré la réelle valeur de quelques-uns des projets présentés, le jury exprime le regret que les concurrents n'aient pas davantage étudié l'emploi des matériaux modernes, fer, céramique, béton armé, permettant une architecture décorative légère, bien en place dans une promenade publique ; il estime que c'est dans ce sens que l'étude devrait être poussée.

Ed. IMER-SCHNEIDER. A. DUFAUX. M. CAMOLETTI.
Fr. FULPIUS. E. PRINCE.

Nous reproduisons aux pages 237 à 240 les principales planches des projets « *Jean Christophe* » (1er prix) et « *Soir d'été* » (4me prix). Nous publierons les deux autres projets primés dans notre prochain numéro.

Monument international de la Réformation, à Genève.

Rapport du jury[1].

Le jury chargé d'examiner les projets présentés au concours international, ouvert par l'*Association du Monument de la Réformation,* à Genève, s'est réuni dans la grande salle du Bâtiment électoral les 2, 3 et 4 octobre 1908. Il a désigné comme président M. le professeur Gull, de Zurich ; MM. Charles Borgeaud et Victor van Berchem, délégués par le Comité de l'Association, prennent part aux travaux du jury avec voix consultative ; M. F. Fulpius, délégué par le Comité à la réception et au placement des envois, assiste aux séances en qualité de secrétaire.

Le jury constate qu'il a été présenté au concours 71 projets. Il décide qu'il n'y a pas lieu d'exclure du concours les projets 37 et 38, dont la livraison a été faite après le délai fixé, mais qui avaient été remis au chemin de fer en temps utile. Sont également admis les projets 40, 43 et 44, qui ont été montés dans la salle par leurs auteurs après le terme fixé, le jury se réservant cependant de discuter la question plus à fond si ces projets étaient retenus pour être primés.

Après avoir visité l'emplacement du futur monument et après un examen individuel des projets, le jury procède en plusieurs tours de scrutin à l'élimination de 52 d'entre eux, et passe à l'étude détaillée des 19 autres.

Les projets de monuments présentés au concours peuvent se diviser en trois groupes principaux : monuments massifs élevés en un point du jardin, monuments répartis et composés dans l'ensemble de la promenade, monuments adossés et reliés au mur des réformateurs. Dans ce dernier groupe quelques auteurs ont prévu des rampes ou des escaliers qui donnent accès à la rue de la Croix-Rouge et même sur la promenade de la Treille.

Voir No du 10 octobre 1908, page 231.

CONCOURS POUR UN PAVILLON DE MUSIQUE, A GENÈVE

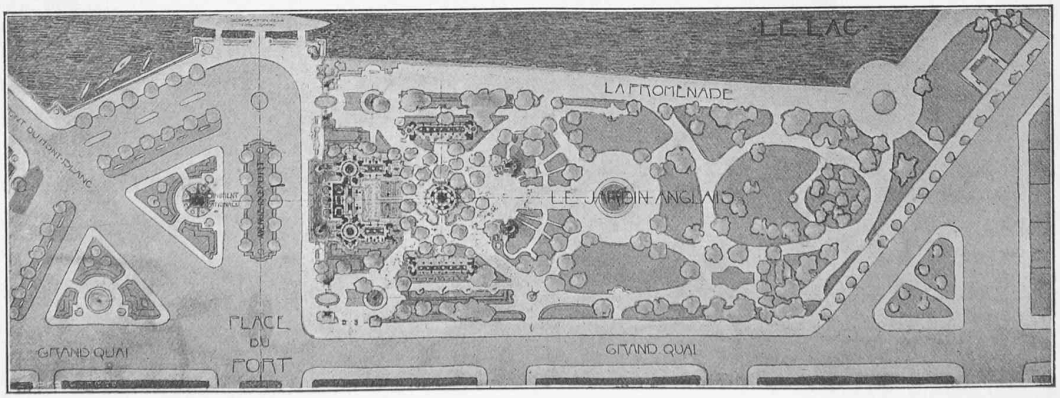

Plan de situation.

4me prix : projet « Soir d'été », de MM. Monod et Laverrière, MM. Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR UN PAVILLON DE MUSIQUE, A GENÈVE

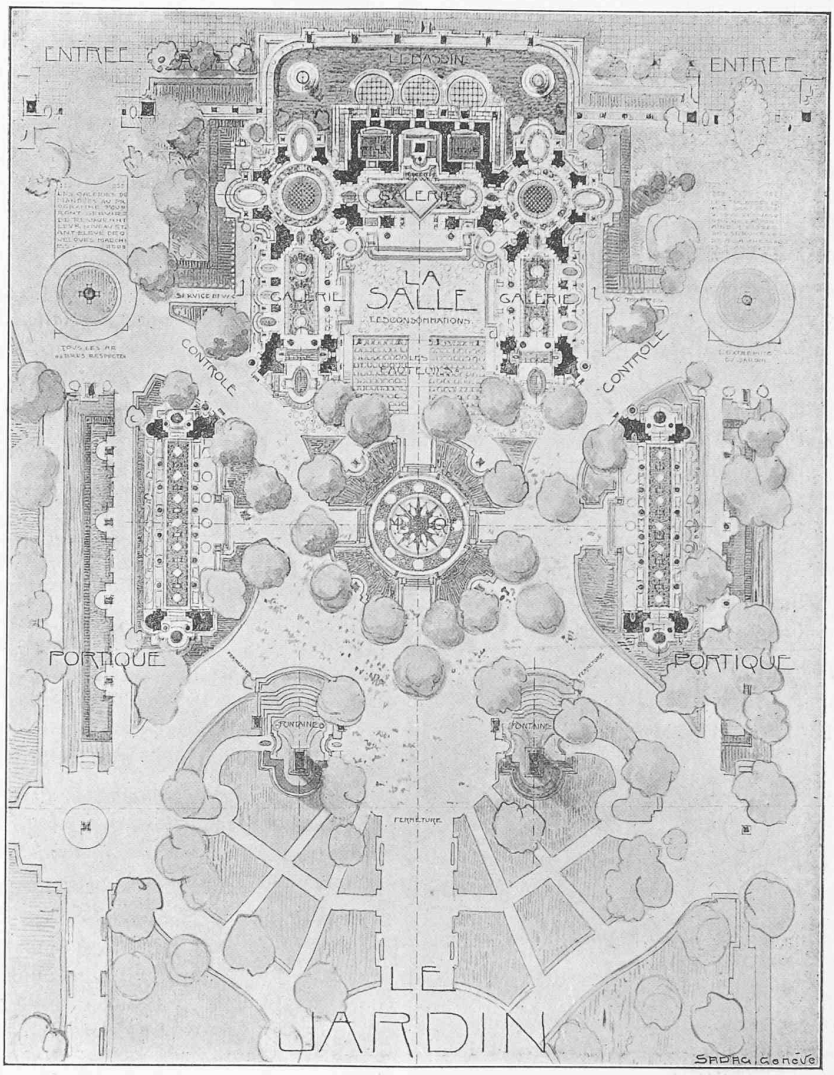

Plan du rez-de-chaussée.

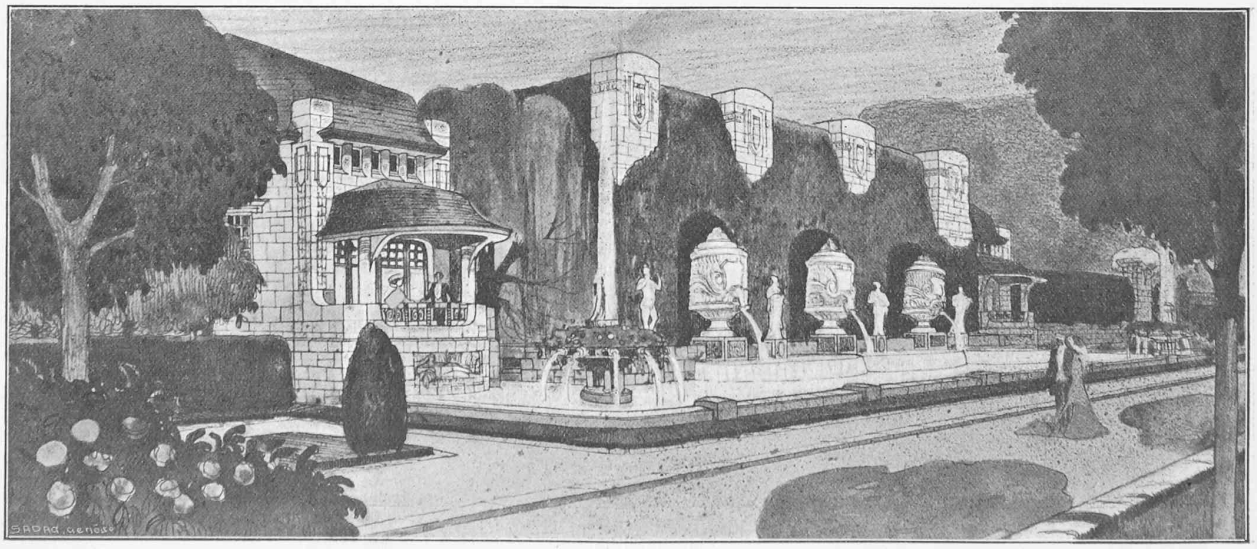

Façade principale.

4me prix : projet « Soir d'été », de MM. Monod et Laverrière, MM. Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne.

A l'unanimité et en principe le jury est d'avis que l'utilisation monumentale du mur est la solution préférable à toute autre.

Un premier prix de dix mille francs (10,000) est accordé au projet N° 52, en raison de sa conception générale. De l'avis unanime du jury, il offre la meilleure solution quant au caractère de dignité et de sévérité que doit présenter le monument, quant à sa disposition sur l'emplacement donné et quant à la répartition de la sculpture. D'autre part le jury ne reconnaît pas dans les maquettes de ce projet des qualités de sculpture suffisantes, qualités qui se rencontrent à un degré très supérieur dans d'autres projets.

Un deuxième prix de six mille francs (6000) est accordé au projet N° 41. Celui-ci ne présente pas les mêmes avantages de disposition générale ; il s'adapte moins bien à l'emplacement proposé, et n'a pas le caractère d'un monument de la Réformation ; mais le jury reconnaît les grandes qualités de l'étude architecturale et surtout sculpturale du projet.

Voulant récompenser les mérites divers que présentent à certains égards les projets N°s 1, 2, 3, 18, 26, 27 et 32, le jury décerne à chacun d'entre eux et sans les classer autrement un troisième prix de deux mille francs (2000).

En conséquence, le jury estimant que le projet N° 52 lui donne satisfaction entière, mais uniquement au point de vue architectural et trouvant des qualités sculpturales très grandes dans d'autres projets primés, et notamment les N°s 41, 26 et 18, engage le Comité à procéder pour la sculpture à la commande directe de projets en tenant compte des noms désignés par ses délibérations, sans toutefois exclure absolument et suivant le cas d'autres artistes.

L'ouverture des plis, faite séance tenante par M. le Président, a donné comme auteurs des projets primés les artistes dont les noms suivent :

1er prix, Fr. 10,000, projet N° 52, devise : *Le Mur :* MM. Monod & Laverrière, architectes, à Lausanne ; Taillens & Dubois, architectes, à Lausanne ; Reymond, sculpteur, à Paris.

2me prix, Fr. 6000, projet N° 41, devise : *Le Mur des Réformateurs :* MM. H.-P. Nénot, architecte, à Paris ; Paul Landowski, sculpteur, à Paris ; Henri Bouchard, sculpteur, à Paris.

3mes prix, *ex æquo*, Fr. 2000, projet N° 1, devise : *Alma Mater :* M. Guido Bianconi, sculpteur, à Turin. — Projet N° 2, devise : *Citadelle de la Réformation :* M. Paul Becher, sculpteur, à Berlin. — Projet N° 3, devise : *Post Tenebras Lux :* MM. Edmond Fatio, architecte, à Genève, avec le concours de Adolphe Thiers, architecte, à Paris, et A. Seysses, sculpteur, à Paris.— Projet N° 18, devise : *Jésus :* M. Horvai Janos, sculpteur, à Budapest. — Projet N° 26, devise : *Aurora :* MM. Charles Plumet, architecte, à Cirey (France) ; de Niederhauser Rodo, sculpteur, à Berne. — Projet N° 27, devise : *Jubilé :* MM P. Heurtier, architecte, à Paris (collaborateur G. Thorimbert) ; F. Sicard, sculpteur, à Paris (collaborateur L. Baralis). — Projet N° 32, devise : *Leur Mur :* MM. Jean Fiault, architecte, à Paris ; André Vermare, sculpteur, à Paris.

Genève, 4 octobre 1908.

Le jury : A. Bartholomé, sculpteur. Ch. Girault, membre de l'Institut. Professeur Tuaillon. Professeur Bruno Schmitz. George-J. Frampton, R. A. Professeur Gull. Alfred Cartier. Horace de Saussure. Lucien Gautier, président de l'Association du Monument de la Réformation.

L'hôtel moderne au point de vue sanitaire.

Il y a lieu de répartir les hôtels d'aujourdhui en deux classes. L'on pourrait, à la rigueur, considérer une troisième classe, mais elle semble devoir, par suite des exigences du voyageur de notre époque, se confondre soit avec les supérieurs, soit avec les établissements d'ordre inférieur dont nous ne comptons pas nous occuper dans les quelques lignes qui suivront.

Parmi les établissements considérés de première classe se trouvent les palais de luxe où le visiteur s'attend à payer très cher, mais aussi où il est en droit d'exiger le nec plus ultra en confort et sécurité absolue au point de vue sanitaire. Il est indiscutable qu'il existe parmi les établissements de cette classe des maisons qui n'ont nul droit de se dire absolument modernes ou « up to date » en ce qui concerne les aménagements hygiéniques. Soit ignorance de l'architecte chargé de la construction, soit apathie inexcusable des promoteurs et des financiers qui fournissent les moyens pécuniaires pour l'aménagement de l'intérieur, il est regrettable de voir que dans maints cas on considère les installations sanitaires comme un accessoire négligeable de la construction. Le drainage ou colonnes d'évacuation principales se font par l'entrepreneur de maçonnerie au moyen de matériaux quelconques, suivant un système quelconque et avec une main-d'œuvre ignorant absolument les principes de l'art du drainage. Or cette partie d'une installation est d'une importance capitale et quels que soient les soins apportés au reste de l'installation, tout au moins devrait-on s'assurer d'un système de drainage à l'épreuve de toute critique. Il ne s'agit pas seulement de sauvegarder l'établissement contre tout danger de contamination en cas d'épidémie locale extérieure, quoique cette nécessité soit des plus importantes, mais aussi faut-il se mettre en garde contre les obstructions et réparations fort coûteuses. La différence lors de la première mise de fonds entre un drainage convenable et celui qui ne l'est pas, n'est pas aussi considérable quon pourrait le croire, et une installation faite par des spécialistes et avec des matériaux et une main-d'œuvre ad hoc ne demande en définitive qu'environ 15 % de plus de dépenses ; or une installation importante, admettons, par exemple, dans un établissement de 250 lits et pour des conditions moyennes de distribution et d'évacuation, ne doit pas dépasser une somme variant entre Fr. 3 à 4000. Cette dépense, comparée à celle occasionnée par une installation en tous points défectueuse n'est pas considérable, vu l'assurance que l'on en retire d'avoir l'établissement en question dans un état sanitaire parfait. Il n'est pas possible que l'entrepreneur maçon puisse être au courant des nécessités et des desiderata d'un drainage convenable. Pour lui, l'évacuation immédiate est assurée par une forte pente et des tuyaux de gros diamètres, deux erreurs indiscutablement démontrées par la pratique et les exemples nombreux existant où le drainage d'un établissement de 300 chambres se fait avec une sortie principale de 20 à 25 centimètres et une pente de 2 à 3 %. Les résultats immédiats d'un drainage rudimentaire peuvent se constater dans 80 à 90 % des constructions qui s'élèvent aujourd'hui. Nous sommes convaincus que le 90 % des installations établies depuis 20 ans ou plus récemment ne résisteraient pas à une épreuve hydraulique de 1 m. à 1^m^,50 de pression et laisseraient passer l'eau par tous leurs joints.

De plus, si l'on poursuivait l'examen de plus près, l'on constaterait dans de nombreux cas que le sol du sous-sol sur une distance de plusieurs mètres autour de ces tuyaux défectueux se trouve imbibé de liquide et de matières fécales qui imprè-